

CHEVIGNY

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Plan de zonage général

**Approuvé par délibération du conseil
communautaire du 18 décembre 2019**

Plan au 1:4 500

(libellés des zones des 47 communes)

UAa	Quartiers urbains à forte densité
UAb	Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
UAc	Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
UAd	Axes structurants et sites à densifier

UBa	Centres urbains et villageois à forte densité
UBd	Axes structurants et sites à densifier

UCA	Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
UCB	Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
UCD	Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
UCF	Cités ouvrières et de carrières
UE	Equipements d'intérêt collectif et services publics
UI	Espaces d'agèrment des constructions existantes
UP	Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
UV	Zones urbanisées de moyenne à faible densité
UVV	Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
UYa	Zones commerciales et de proximité
UYb	Zones commerciales destinées à muter pour accueillir des fonctions plus adaptées
UYc	Zone commerciale autorisant uniquement l'hébergement hôtelier et des activités connexes
UZA	Sites d'intérêt majeur d'Innova et des Topos
UZ	Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'usage
UZI	Emprises ferrées
UZJ	Activités industrielles lourdes
UZK	Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
UZL	Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
UZM	Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

1AUa,B	Zones d'urbanisation à vocation mixte
1AUy	Zones d'urbanisation à vocation commerciale
1AU2a	Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innovia et des Toppes
1AUZz	Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans);
2AUB	Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUi
2AUZ	Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUi

A	Zones agricoles
AM	Zones agricoles en milieu urbain
AP	Zones agricoles protégées

N	Zones naturelles et forestières
NB	Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
NC	Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
NER	Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
NL	Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
NZ	Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan

-  Zonage
- Tracés et caractéristiques des voies (L151-38 du Code de l'Urbanisme)

pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme).

- Bâtiments agricoles
- Haies, alignements d'arbres, ripisylves
-  Boisements, bosquets
-  Parcs, jardins, vergers
-  Zones humides
-  Habitats d'intérêt communautaire

Eléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbres remarquables

- Patrimoine bâti à préserver
- Linéaire bâti (murets...) à préserver
- Edifice civil et religieux remarquable (hors Mo)

- Autres informations**
- Bâtiments
 - Parcelles
 - Axes routiers principaux
 - Hydrographie

